

Procès-verbal du conseil d'école du 16 juin 2025

Présents :

Mairie :

Madame RAFFLIN, déléguée aux affaires scolaires
Monsieur LE BIHAN, maire (Arrivée vers 19h15)

Madame DREVO, ATSEM

Education Nationale :

Madame HUBY GS, directrice de l'école maternelle
Monsieur DESVERONNIERES, PS/MS
Madame RUBAN, TPS/ PS/ MS
Madame MESDON CM1/CM2, directrice de l'école et présidente du conseil
Madame GRIVAUD CE1/CE2
Madame BASSET, CE2/ CM1
Madame BUSNEL, CM2
Madame RENAUD, CP/CE1
Madame HAUDEBOURG CP
Madame BOURGOIN, Inspectrice de l'Education Nationale circonscription de Pacé

Représentants de parents d'élèves (RPE) :

Monsieur Liebert
Madame Lelu
Monsieur Gortais
Madame Selon
Madame Levesque
Monsieur Roche
Monsieur Salomon

Excusés : Mme Pottier, Mr Teissier, Mme Chevalier
Absents : Mme Clément

Ce conseil a donné lieu à une préparation le jeudi 12 juin dernier entre mesdames Mesdon, Huby et monsieur Grall, responsable du service jeunesse.

Rappel préalable du fonctionnement du conseil d'école.

Les représentants de parents de maternelle ont adressé un questionnaire à l'ensemble des parents de maternelle. L'équipe enseignante les en remercie. L'anonymat du questionnaire permettait à chaque parent de s'exprimer librement mais n'a pas permis de revenir directement vers les familles lorsque le questionnement ne relevait pas du conseil d'école ou n'était pas représentatif d'une problématique générale. Le fonctionnement sera donc à approfondir au fil de l'année prochaine et des constats partagés.

A. Points généraux :

- Effectifs de rentrée et équipe enseignante :

Sur l'école élémentaire, il y a eu une fermeture de classe, Mme Basset, dernière arrivée sur l'école, quitte donc l'établissement. L'école de La Clairière fonctionnera donc avec 8 classes sous la direction

de Mme Huby. Le reste de l'équipe enseignante demeure identique à cette année. Nous n'avons, à ce jour, pas de retour concernant l'ouverture ou non de la classe breton (réponse le 26 juin). La quotité de décharge de madame Huby sera déterminée le 26 juin. Madame l'inspectrice a demandé l'octroi de 50% de décharge administrative pour la première année de mise en route de l'école. Les huit classes apportent normalement un 33 % .

TPS : 5 PS : 20 MS : 28 GS : 28 CP : 18 CE1 : 21 CE2 : 27 CM1 : 21 CM2 : 24

Total : 192

Des inscriptions assez conséquentes cette année ont été effectuées. (35) Les nouveaux inscrits n'ont bien entendu pas pu effectuer la visite des futurs locaux, comme cela est effectué d'ordinaire par les directrices.

L'équipe enseignante réfléchit à la répartition des élèves et à la constitution des classes. Pour répondre à la question posée par les représentants de parents concernant les cours doubles, il pourra bien sûr toujours y en avoir car cela dépend de différents facteurs : nombre d'élèves dans chaque cohorte et profil des cohortes elle-même. Ainsi, il est tout à fait envisageable et même assez probable, au vu des effectifs et de la contrainte de ne pas dépasser 24 en GS/CP et CE1, qu'il y ait une GS/CP.

- Stages de réussite : deux sessions de stages de réussite ont été organisées cette année en élémentaire. La première durant les vacances de février. Elle a concerné des élèves de CM et a été menée par Mme Bardoux . Sur le principe de ces stages, l'école propose cette participation aux familles d'élèves qui ont des fragilités dans les domaines des mathématiques et/ ou du français. Le stage de réussite se déroule sur quatre jours à raison de trois heures chaque matin. Mmes Mesdon et Bardoux renouvelleront ce stage du lundi 7/07 au jeudi 10/07 inclus.

- Projets écoulés : Cette dernière période a vu l'aboutissement de certains projets, notamment sous la forme de spectacles et sorties scolaires.

Spectacle de clowns à l'école et journée au cirque de Treffendel ainsi que la participation à une animation au musée des Beaux-Arts pour chaque classe de maternelle / Sortie à la Hunaudaye et à Terra Botanica pour quatre classes d'élémentaire / Classe de découverte dans le Val de Loire (3 jours) pour deux classes d'élémentaire.

Nous avons noté beaucoup d'absents cette année sur certaines sorties scolaires, mais pas pour des raisons financières. Cette situation nous interroge.

- Exercices de sécurité :

- Exercices incendie : évacuation lors de l'exercice en maternelle dans le calme. (1 min 40) / A venir en élémentaire

- Confinement : exercice en maternelle la semaine passée, aucun souci.

- Présentation des budgets 2025 fonctionnement et investissement / Budget alloué au mobilier pour l'école de La Clairière .

Fournitures scolaires : Pour les enfants des écoles maternelles : 18,76 € / Pour les enfants des écoles élémentaires : 16,60 €.

Equipement pédagogique : 25.39 par élève en maternelle comme en élémentaire.

Sorties scolaires : 7.15 par élève en maternelle et 12.39 par élève en élémentaire.

Il n'y a pas eu de changement par rapport au budget 2024.

-Investissements :

Maternelle : un TNI / Matériel de motricité et un coin écoute

Elémentaire : Rien (Le renouvellement des ordinateurs de la tour informatique avait été la demande formulée par l'équipe enseignante : un travail conjoint avec le responsable du pôle numérique éducation nationale et la mairie a été entamé et devra être poursuivi à la rentrée afin de pouvoir programmer la couverture des besoins en informatique de l'école).

Proposition de dons par des représentants de parents. Monsieur le maire indique que cela n'est pas nécessaire car il a du matériel disponible en mairie.

B. Ecole de la clairière :

Elle sera livrée à la rentrée.

- Eau tiède : retour des informations sur le questionnaire posé lors du dernier conseil d'école de la maternelle

- La municipalité nous a transmis le retour de l'architecte à ce sujet qui indiquait que cela ne posait pas de souci. Le conseiller prévention de la DSDEN, Mr Royer, a répondu, quant à lui, « la réglementation impose des tests réguliers et des chocs thermiques à chaque vacance car ce n'est pas l'ingestion mais l'inhalation qui pourrait être source de contamination par la légionellose. »

- Présentation par la municipalité de l'état d'avancement des travaux et calendriers, à la mi-juin, sur les points suivants :

- déménagement et aménagement :

→ Visite de la nouvelle école pour les parents délégués non prévue pour l'instant, peut-être à l'automne quand il n'y aura plus d'ouvriers. L'organisation de l'inauguration n'est pas définie.

→ Déménagement du 18 au 22 août et rangement la semaine suivante.

- transmission des informations concernant le mobilier neuf acheté et les aménagements des locaux de stockage

→ Information qui devait être transmise aujourd'hui

- date de livraison du mobilier neuf

→ 18 et 19 août

- date d'accès aux locaux par les enseignants /date du passage de la commission de sécurité

→ après le 18 août

→ Pré-commission en juillet puis commission de sécurité le 26 août

- sécurisation des noues

→ Pas d'obligation règlementaire

- calendrier pour le ménage du nouvel équipement scolaire durant l'été ainsi que concernant l'organisation du lavage des jeux et jouets de l'école maternelle

→ Ménage et lavage des jeux et jouets du 20 au 29 août

- réflexion sur l'harmonisation des horaires maternelle et élémentaire pour la rentrée 2025

Comme évoqué lors des conseils précédents, il est souhaitable en matière de cohérence de fonctionnement pour les familles et l'équipe enseignante d'avoir des horaires communs sur la pause méridienne. La restauration étant sur place, le quart d'heure nécessaire pour l'habillage et le déplacement des élèves de maternelle n'a plus lieu d'être. Nous proposons donc que maternelle et élémentaire aient les horaires suivants :

8h30-12h et 14h-16h30

→ enseignants de maternelle : pour 3

→ parents représentants de maternelle : pour 3

→ enseignants d'élémentaire : pour 6

→ parents représentants élémentaire : pour 5

L'avis du conseil sera transmis au DASEN par le biais de la mairie.

C. Questions des parents :

- A l'attention de l'équipe enseignante :

- communication avec les familles

La communication avec les familles a lieu par le biais du cahier de liaison ainsi que par voie téléphonique, notamment pour signaler les absences avant 8h30 le matin. Suite à la réflexion menée lors de l'évaluation d'école de l'an passé, l'équipe enseignante ne communique pas par mail avec les familles. (En cas d'absence des enseignants, les boîtes mail étant nominatives, cela ne fonctionne pas. De plus, cela permet à tout le monde une mise à distance souhaitable et bénéfique à des échanges mesurés et constructifs.)

Lors de la réunion de rentrée, chaque enseignant informe les familles des modalités de prise de rendez-vous pour des échanges individuels qui peuvent avoir lieu à l'initiative des enseignants comme des familles à tout moment de l'année. Ce fonctionnement nous semble préférable à des prises de rendez-vous systématiques et chronométrés à des moments précis de l'année. Nous répondons ainsi de façon plus efficiente aux questionnements des familles et besoins des élèves. Sur des cas particuliers (famille séparées sans possibilité de communication par exemple), les familles s'adressent aux enseignants afin que des modalités puissent être mises en place de façon à faciliter la transmission des informations scolaires. Il n'existe pas de « Pronote » pour l'école primaire, les tentatives n'ont guère été concluantes, ne répondant pas aux besoins de l'élémentaire. En maternelle, deux cahiers de liaison

sont mis en place dans le cas des familles séparées ayant des difficultés de communication. Le cahier ne retourne à la maison que les jours où un mot y est collé. 4

Un questionnaire au sujet de la clarification des motifs de grève a été transmis par les représentants de parents. Sur la partie Education Nationale, nous rappelons qu'en tant que fonctionnaires nous avons à informer de notre statut de gréviste mais n'avons aucunement le droit d'évoquer les raisons de se mettre en grève.

Nous laissons la parole à la municipalité à ce sujet, le questionnaire n'étant pas explicité comme s'adressant à l'un ou à l'autre des temps de l'enfant.

→ Les motifs de grève sont fournis par les syndicats, la collectivité doit juste informer des services mis en place.

- A l'attention de la municipalité :

• Périscolaire :

✓ pouvoir inscrire les enfants à la dernière minute (la veille pour le lendemain) à la cantine ou à la garderie.

→ Non ce n'est pas possible car on ne peut pas prendre plus d'enfants que ce que permet l'encadrement. Inscription avant vendredi 10h30.

✓ départ libre de la garderie à partir de 17h

→ Non, les règles sont données dès le départ par le périscolaire. Dans l'optique d'une qualité du service cela n'est pas envisageable.

Les représentants de parents indiquent le concevoir pour l'élémentaire où des ateliers sont proposés sur inscription notamment mais questionnent pour les élèves de maternelle. Ne serait-il pas de leur intérêt de pouvoir rentrer dès l'arrivée de leurs parents ?

Le maire réitère le positionnement municipal pour la maternelle comme l'élémentaire dans l'intérêt des élèves.

Représentants de parents : un sondage en maternelle montre une volonté des parents pour un départ libre à partir de 17h.

→ Ce n'est pas un service à la carte il est important de respecter également les réglementations en matière de sécurité.

✓ Fournir un repas de substitution si le menu de la cantine ne convient pas au régime alimentaire

→ Cela se fait sur l'avis d'un médecin via un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) établi au sein de l'école pour l'équipe enseignante et les services périscolaires.

• Déplacements et accès à l'école de La Clairière :

La mairie répond aux différents points :

✓ date de réalisation des pistes cyclables

→ Le power-point de la réunion de mardi dernier sur les cheminements doux sera transmis.

→ Un sondage sera effectué auprès des familles après la rentrée par rapport aux différents déplacements pour les adapter au mieux. (chemin, éclairage, ...)

✓ aménagements des accès piétons à l'école côté rue des Asphodèles

5

→ Présence dans un premier temps des policiers municipaux dans un rôle d'information et d'accompagnement.

→ Attente d'un décret pour mettre en place des radars fixes aux abords des écoles.

Procès-verbal rédigé par Mmes Huby et Mesdon le 19 juin 2025

Secrétaires de séance : Mme Busnel, Mr Liebert et Mme Ruban

Procès-verbal rédigé par Mmes Huby et Mesdon,

Relus par les secrétaires de séance

